

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous.

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARTISTES													
Nature de l'activité (1)		162 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	103 491 101,00 %	
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB	1	
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)											(3)	1 023 1,00 %	
	4	Montant net des recettes											AD	102 467 100,00%	
	5	Produits financiers (4)											AE	7 0,01 %	
	6	Gains divers (5)											AF	15 087 14,72 %	
	7												AG	117 561 114,73 %	
	3	8	Achats (6)											BA	5 624 5,49 %
DÉPENSES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)											BB	215 0,21 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC	1 955 1,91 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée											BD	16 0,02 %
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale											JY	23 0,02 %
	13		Autres impôts											BS	3 186 3,11 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	3 234 3,16 %
	15	Loyer et charges locatives											BF	2 601 2,54 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW	540 0,53 %	
	17	Entretien et réparations			249 0,24 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs									
	18	Personnel intérimaire			30 0,03 %										
	19	Petit outillage (11)			1 734 1,69 %										
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			326 0,32 %										
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			6 076 5,93 %	Total : Transport et déplacements									
	22	Primes d'assurances			281 0,27 %										
	23	Frais de véhicules (12)			946 0,92 %										
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...											
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			2 423 2,36 %											
SOCIENNE	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	2 973					3 534 3,45 %			
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	562	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			1 296 1,26 %	Total : Frais divers de gestion									
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 176 1,15 %										
	28	Frais d'actes et de contentieux			12 0,01 %										
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	100 0,10 %										
	30	Autres frais divers de gestion			1 016 0,99 %										
	31	Frais financiers (14)				BN	126 0,12 %								
	32	Pertes diverses (15)				BP	5								
	33					BR	36 727 35,84 %								

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARTISTES								
N° SIRET		162 Adhérents								
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	80 834	78,89 %	
	35	Plus-values à court terme (16)				CB	29	0,03 %		
	36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 929	1,88 %		
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
	38					TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	82 792	80,80 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
	40	Frais d'établissement (19)				CG				
	41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 822	1,78 %		
	42	Moins-value à court terme				CK	62	0,06 %		
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	136	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	330
44	Déficit Société civile de moyens (18)		AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
45			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	193			
46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)		CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)									
5		Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :						CX	9 861	
	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY	2 163	
		dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :						CZ	93	
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	46 383	
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)					
	T	X				6 382				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035										
							A		B	